

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de l'Association du Lac des Érables
tenue le 6 juillet 2025, à 9h30,
au Centre communautaire de St-Mathieu-du-Parc.**

MOT DE BIENVENUE

Pierre Guillemette propose Sylvain Bergeron comme secrétaire de l'assemblée, proposition secondée par Jacques Veillette.

Claude Panaccio, président du C.A., souhaite la bienvenue aux personnes présentes et plus particulièrement aux nouveaux résidents du Lac des Érables :

- Katia Lalancette (Chemin de la Rive)
- Marie-Julie Turcot (Chemin du Lac des Érables)
- Maguy Noël (Chemin des Érablières)
- Diane Doucet (Chemin des Samares)

Claude souligne que Maguy Noël est une nouvelle résidente depuis 2 ans, et que Diane Doucet est la nouvelle propriétaire du chalet de location sur le Chemin des Samares. Toutes deux sont absentes de l'AGA.

Finalement, il souligne le décès récent de Nicole Demers, résidente du lac, condoléances à Pierre Guillemette.

Claude présente ensuite les membres actuels et présents du C. A. de l'Association :

- Guy Désilets, vice-président
- Pierre Guillemette, trésorier
- Dany Hamel
- Esther Berryman
- Sylvain Bergeron

Nicolas Mathon, qui était secrétaire du comité, a démissionné en cours d'année pour cause de manque de disponibilité. Sylvain Bergeron a accepté d'occuper le poste de secrétaire de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'Association procède à la lecture de l'ordre du jour lequel est adopté tel quel. Le poste de varia reste ouvert.

Adoption proposée par Marguerite Boivin, secondée par Lise Héroux. Adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 AOÛT 2024

À la demande du président, Dany Hamel fait la lecture du procès-verbal. Les corrections suivantes sont demandées : Remplacer « Mme Veillette » par « M. Veillette » au point 2 et corriger le nom « Johanne Forest » au point 5.

Il est proposé par Jacques Veillette et appuyé par Jean-Claude Nourry d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 août 2024, incluant ces corrections. Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT

Claude Panaccio présente un rapport sur l'état et les activités de l'Association :

- 15 août 2024 : ils ont procédé à la préparation de la descente et Guy Désilet et son beau-frère ont installé la pancarte « Privé ».
- 24 août 2024, une formation a été offerte par la biologiste Laurianne Bonin de l'Organisme du bassin Versant du Saint-Maurice (BVSM) au sujet de :
 - La mesure du périphyton
 - L'évaluation des bandes riveraines
- 13 septembre 2024, rencontre avec la conseillère municipale Diane Rivard sur les 3 projets de la municipalité : réserve de biodiversité, paysage humanisé et tourisme durable.
 - Une réunion a eu lieu le 1^{er} mai 2025 et un enregistrement est disponible sur le site de la municipalité.
 - Pas de représentant du Lac des Érables sur le comité de liaison. Si quelqu'un est intéressé, le poste est ouvert. Il faudrait alors aviser Claude.
- Les fosses de rétention ont été nettoyées.
- Tests d'eau : Nouvelle approche suite à l'alerte de l'an dernier, revient au point 6
- Plan BVSM : revient au point 6
- Examen des bandes riveraines : Pas de suite par la municipalité en 2024. Ils ont embauché une nouvelle ressource en 2025, Raph Noursy. Il doit repasser au Lac des Érables pour ceux qui avaient eu des remarques de chose à corriger (amendes possibles).
- Examen des puisards : la ville n'a plus les moyens de faire le tour des installations. L'inspectrice municipale Diane Pelletier a mentionné que le test de la pilule a été fait sur les puisards existant au Lac des Érables et que rien n'a été révélé. Donc pas de preuve de pollution, mais cela ne prouve pas l'absence de pollution. Des questions et des

discussions s'en suivent. Selon la réglementation provinciale, les puisards ne sont plus permis, mais il y a une tolérance pour ceux qui étaient là avant 1981 si aucun changement de vocation n'a eu lieu (à St-Mathieu un changement de propriétaire ne constitue pas un changement de vocation).

- **Mesures d'urgence :** La municipalité a fait l'opération Ambulance afin de déterminer si certains endroits ne sont pas accessibles en cas d'urgence. Nous avons indiqué le chemin des Samares et le chemin des Goutterelles. La municipalité n'a retenu qu'une seule adresse qui causerait problème, le 490 chemin de Samares.
- **Regroupement des associations de lac :** Claude représente l'association du Lac des Érables. Les représentants sont invités à être accompagnés. Esther a accompagné Claude. Le Regroupement n'a pas de président actuellement, et il n'y a pas de candidat pour ce poste. Les dossiers prioritaires pour le Regroupement sont :
 - le lavage des embarcations,
 - les bandes riveraines, et
 - l'érosion des chemins.

Il y a eu une rencontre avec l'inspectrice municipale Diane Pelletier et le conseiller municipal Michel Goudreau. Problème important discuté : résidence avec droits acquis qui empiètent sur la bande riveraine. En cas de sinistre, qu'est-ce qui arrive ? Il y a des droits acquis sur la bande riveraine, on peut reconstruire sur le même carré s'il n'y a pas possibilité de faire autrement, mais il est recommandé de reconstruire en dehors de la bande riveraine autant que possible.

- **Rappel de ne pas remettre à l'eau les poissons pêchés.**
- **Quiétude :**

On rappelle les demandes habituelles pour préserver la quiétude au lac ; garder sa musique pour soi en tout temps ; éviter l'usage récréatif de véhicules à moteur sur le lac ou autour du lac ; éviter autant que possible l'usage d'appareils bruyants le dimanche.
- **Claude rappelle le nouveau règlement municipal sur les feux :**
 - Les feux d'artifice et les feux à ciel ouvert sont interdits sur tout le territoire de Saint-Mathieu à moins d'un certificat d'autorisation délivré par la Municipalité.
 - Les feux extérieurs sont autorisés sans autorisation seulement dans des foyers avec pare-étincelles répondant à certains critères précis.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Pierre Guillemette présente le rapport financier en date du 30 juin 2025. Le rapport est disponible sur le site de l'Association.

L'actif au 30 juin 2025 s'élève à 4 832,39 \$ alors qu'il était de 6 762,73 \$ au 30 juin 2024.

Cet actif sert à prévoir les prochaines dépenses, dont peut-être les phases 3 et 4 de l'étude du BVSM.

Il est suggéré par Pascale Charest de prévoir du café et des brioches pour les prochaines AGA.

Le président remercie M. Guillemette pour la présentation de son rapport.

L'adoption du rapport est proposée par M. Denis Turcotte secondé par Mme Marguerite Brouillette. Adopté à l'unanimité.

5. LAVAGE DES EMBARCATIONS

Le nouveau règlement sera adopté le 7 juillet 2025 (lendemain de l'AGA) au conseil municipal :

- Lavage obligatoire de toutes les embarcations (incluant les planches à pagaie, les gonflables, les kayaks etc.) pour protéger des espèces envahissantes.
- Une station de lavage municipale sera installée au village derrière l'église d'ici quelques jours pour les embarcations motorisées.
- On peut l'utiliser pour des embarcations non motorisées sans frais.
- La municipalité considère qu'il est possible de faire le lavage soit même en respectant une distance de plus de 30 mètres du lac.
- Deux formulaires seront disponibles (disponibles sur le compte Facebook) :
 - Formulaire d'auto-certification qui doit être complété en version papier et mis dans la fenêtre de la voiture. C'est le propriétaire riverain qui est responsable.
 - Formulaire d'attestation d'exemption de lavage à compléter et envoyer à la municipalité lorsque les embarcations ne sont utilisées que sur le Lac des Érables.

Il y a discussion sur les méthodes de lavage : première inspection visuelle, lavage avec eau, vinaigre et bicarbonate de soude, à haute pression si possible, eau chaude, etc.

Problème soulevé : ce sont les chalets locatifs qui causent le plus de risque. Claude a discuté avec les propriétaires des 2 chalets locatifs. Il est proposé de demander à ces propriétaires d'afficher une confirmation à l'effet que les locataires ont bien procédé à ce lavage.

6. QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

La qualité de l'eau couvre 2 aspects :

- Qualité de l'eau de baignade : présence de coliformes, de bactéries, etc.
- Vieillesissement (eutrophisation) du lac : phosphore, transparence de l'eau, algues, cyanobactéries, etc.

Qualité de l'eau de baignade

Une analyse pour détecter la présence de bactéries (coliformes fécaux, bactéries E.Coli...). Dany Hamel fait état du résultat de l'analyse relative à la teneur en bactéries. Des tests spécifiques pour les E-Coli et coliformes ont été achetés pour 4 prises cette année. Carolle Binette et Dany ont fait les tests lundi dernier. Ils font les tests à trois endroits, soit dans la baie, à la décharge et au quai. Les indicateurs sont entre jaune (= très bien) et orange (= OK pour baignade). Deux autres tests seront faits à d'autres périodes de l'été. Ce test ne donne pas de résultats chiffrés mais des couleurs. C'est nettement moins coûteux que les anciens tests.

Commentaire : est-il possible de colliger les résultats des tests à travers les années pour voir une tendance et pour une pérennité ? Excellente idée.

Vieillesse (eutrophisation) du lac

Tests effectués :

- Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
- Transparence
- Périphyton

BVSM a fait l'an dernier un rapport synthèse des données transmises au RSVL depuis 2008. La conclusion principale est que notre lac est classé « oligotrophe » (selon certains critères) ou « oligo-mésotrophe » (selon d'autres critères) selon les paramètres. Le rapport constate une certaine détérioration au total depuis 2008, plus rapide que si le lac était laissé à la nature. Il recommande de s'occuper davantage des bandes riveraines.

Nous faisons faire deux sortes d'analyse d'eau : celle du RSVL (phosphore etc.) recommandé de faire aux 3 ans. Guy explique la situation quant aux analyses du RSVL.

Mesure de transparence : effectuée par Guy à chaque année avec un disque de Secchi.

Autre test à la suite de la formation de l'an dernier : La mesure du périphyton. Il s'agit d'un meilleur indicateur du vieillissement du lac que le test de phosphore. Dave Goulet et Alexandre Simard ont accepté de s'en charger cette année, une fois dans l'été entre mi-juillet et mi-août.

Examen de la municipalité sur les bandes riveraines :

- Problématique sur la végétation
- Tonte de la pelouse sur la bande riveraine.

Mesures à prendre :

- Végétaliser adéquatement les bandes riveraines.
- S'assurer de la conformité des *installations septiques*.

- *Limiter l'usage de produits nettoyants contenant du phosphate.*
- *Limiter l'épandage d'engrais et de fertilisants.*
- *Le compostage pourrait causer problème. Il faut être prudent.*
- *Respecter la bande de 10 ou 15 mètres pour la tonte de pelouse (avec une ouverture vers le lac de pas plus de 5 mètres de large).*
- *Lavage des embarcations.*

Collaboration avec BVSM

La phase 3 du plan proposé par BVSM porterait sur l'examen du bassin versant. Éventuellement, la phase 4 porterait sur un plan directeur.

Sylvain Bergeron doit parler à Stéphanie Chabrun de BVSM pour évaluer la pertinence de procéder aux phases 3 et 4. Est-ce que c'est seulement se faire dire ce qu'on sait déjà ? La personne est en vacances actuellement, il est projeté de lui parler à son retour.

Une discussion s'ensuit concernant les sources d'eau souterraines, les ruisseaux et divers travaux.

La discussion s'oriente sur la possibilité de faire nous-même la phase 3 en colligeant l'information existante.

La décision est de continuer les discussions avec BVSM.

Claude termine le point 6 en indiquant qu'il allait continuer à représenter l'association au Regroupement des associations de lacs, mais pour une dernière année.

7. COMMUNICATIONS / GROUPE FACEBOOK / COURRIELS / SITE WEB

Dany a fait un projet de site web pour l'association, hébergé sur son site personnel. Ce site web contient les documents de l'association. Il a mis un lien vers ce site sur le groupe FaceBook privé de l'association.

Il est suggéré d'enregistrer le nom « lacdeserables.org » au coût d'environ 100 \$ par année pour le nom et pour l'hébergement.

Il y a consensus pour laisser le CA et Dany procéder.

8. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats sont normalement de 2 ans. Il reste 1 an aux mandats de tous les membres actuels du CA, soit Guy Désilet, Claude Panaccio, Pierre Guillemette, Sylvain Bergeron, Dany Hamel et Esther Berryman (renouvellement en 2026).

Pour éviter que tous les mandats ne soient renouvelés en 2026, il est proposé de prolonger d'un an les mandats de Sylvain Bergeron, Esther Berryman et Dany Hamel (leur mandat se terminerait en 2027). Adopté à l'unanimité.

Pour le poste vacant, la candidature de Marie-Julie Turcot est proposée par Claude Panaccio et secondée par Pierre Guillemette. Celle-ci accepte. Elle est élue à l'unanimité pour un mandat de 2 ans.

9. VARIA

Marie-Julie Turcot demande de ne pas exciter son chien pour qu'il respecte les limites de son terrain.

Marguerite Boivin souligne que la pancarte de l'Association indiquant les adresses du Chemin des Goutterelles est abimée.

Carolle Binette aurait vu une nouvelle sorte de poisson dans le lac. Il y a discussion à savoir s'il s'agit d'achigan ou de crapet de roche.

Poissons rouges :

- Il est possible qu'ils agitent les sédiments riches en phosphore.
- Le Ministère de l'environnement serait inquiet de la possibilité que ces poissons migrent vers d'autres lacs.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Dany Hamel dûment appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 11h38.

Adopté à l'unanimité